

L'an deux mille vingt- six, le 30 avril à 20 heures, les membres du Conseil Municipal de la Commune de Saint-Prix se sont réunis en salle du conseil, sous la présidence du Maire, Max GAUCHIER.

Monsieur le Maire procède à l'appel des élus.

PRÉSENTS : (11) Mr. GAUCHIER Max Maire, Mme CATON Marie-Françoise Adjointe, Mr GUIZOUT Fabrice Adjoint, Mme FRACHISSE Ginette, Mme CHARRÉ Isabelle, Mr PLANTIER Yvan, Mr REDON Charles, Mr CHARRAS René, Mr METTON Jérémy, Mme BLACHE Jessica et Mme CATALON Émilie.

REPRÉSENTÉ : (0)

ABSENCE : (0)

SECRÉTAIRE DE SÉANCE : Mme CATON Marie-Françoise

Monsieur le Maire vérifie que le quorum est atteint. Il déclare alors la séance ouverte et annonce l'ordre du jour.

Monsieur le Maire demande s'il y a des volontaires pour être secrétaire de séance.

Monsieur le Maire propose Madame CATON Marie-Françoise à l'assemblée qui accepte à l'unanimité. Mme CATON Marie-Françoise est secrétaire de séance

Le procès-verbal de la séance du 3 avril 2026, n'appelant aucune observation, est adopté à l'unanimité par le Conseil municipal.

OBJET : COMMISSION COMMUNALE DES IMPOTS DIRECTS

N° délibération : 2026-021

La nomination des commissaires par le directeur des services fiscaux a lieu dans les deux mois qui suivent le renouvellement des conseillers municipaux.

Le conseil municipal décide pour que cette nomination puisse avoir lieu, de dresser une liste de 24 noms dans les conditions de l'article 1650.

Dans les communes de moins de 2000 habitants, la commission est composée de 6 commissaires titulaires et de 6 commissaires suppléants.

La durée du mandat des membres de la commission est identique à celle du mandat du conseil municipal. Les commissaires doivent être de nationalité française, être âgées de 18 ans révolus, jouir de leurs droits civils, être inscrits aux rôles des impositions directes locales dans la commune, être familiarisé avec les circonstances locales et posséder des connaissances suffisantes pour l'exécution des travaux confiés à la commission.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide

- à l'unanimité des membres présents de dresser une liste de 24 noms
 - charge Monsieur le Maire de toutes les démarches nécessaires
-

OBJET : SUBVENTIONS 2026 AUX ASSOCIATIONS

N° délibération : 2026-022

Le Conseil Municipal vote à l'unanimité les subventions suivantes :

LOU BOUTEN : 80 €

LIGUE CONTRE LE CANCER : 80 €

JOIE ET AMITIE : 80 €

ASSOCIATION ANCIENS COMBATTANTS : 80 €

ECRAN VILLAGE : 80 €

PROTECTION CIVILE : 80 €

LA RIBAMBELLE LAMASTRE : 80 €

ASSO DES PARENTS D'ÉLÈVES ABC ÉCOLE PUBLIQUE BELSENTES : 80 €

OBJET : RÉVISION DES CONTRATS DE LOCATIONS DES SALLES COMMUNALES :

N° délibération : 2026-023

Le Conseil municipal,

Après en avoir délibéré,

DÉCIDE :

- D'accorder aux associations communales **3 locations gratuites par an maximum** pour les salles communales ;
- De préciser que toute location supplémentaire sera facturée selon les tarifs en vigueur ;
- De préciser que **les associations extérieures à la commune sont soumises au paiement des locations selon les tarifs en vigueur ;**
- De confirmer que **les autres conditions et tarifs des contrats de location de la salle culturelle et de la salle des fêtes restent inchangés.**

OBJET : ADHESION AU CNAS (COMITE NATIONAL D'ACTION SOCIALE)

N° délibération : 2026-024

Suite aux élections municipales et dans le cadre de la poursuite de la mise en place d'une action sociale en faveur du personnel, il est décidé l'adhésion de la commune au CNAS à compter du 1er septembre 2023.

À l'unanimité des membres présents, Madame CATON Marie-Françoise est désignée en qualité de déléguée élue.

La dépense correspondante sera imputée sur les crédits inscrits au chapitre 12, article 6488 du budget communal.

QUESTIONS DIVERSES :

- Discussion sur les barrières à repeindre : demande de devis.
- Échange sur le lavage des vitres et le dépoussiérage des moustiquaires des salles communales.
- Échange sur le goudronnage et les heures d'épareuse.
- Discussion sur la fuite d'eau située entre la gare et Chirol.
- Échange concernant les éléments en béton stockés à l'entrée du village, côté cimetière.
- Visite de M. Ludovic MASCLET, du Département de l'Ardèche, pour une présentation du dispositif FUL, vendredi 22 mai à 10 h en mairie.
- Une réunion aura lieu dans les locaux de la mairie afin d'accueillir les bénévoles de l'Ardéchoise pour l'organisation générale.
- Échange sur la sécurité du ball-trap : demande d'autorisation auprès du Département.

L'ordre du jour étant épuisé.

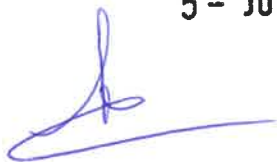
La séance est levée à 21H30

La secrétaire de séance :

Mme CATON Marie-Françoise

Signé le

5 - JUIN 2026



Le Maire :

GAUCHIER Max

Signé le

5 - JUIN 2026



